Évolutions de IGEO liées à la réglementation (INFINOE)



RAF SNI

9 avril 2024

INFINOE

Qu'est ce qu' INFINOE?

C'est **l'infocentre du ministère** qui permettra la remontée des données budgétaires et comptables en temps réel de tous les organismes publics nationaux. Ce nouveau fonctionnement aura pour but de prendre en compte la démarche générale de fiabilisation des informations budgétaires et comptables et de la transparence des comptes.

Le lancement officiel d'INFINOE se fera en Juillet 2024, mais l'Université de Bordeaux fait partie des établissements pilotes depuis 2023.

BESOINS dictés par INFINOE:

=> ***fiabiliser*** notre information financière qui sera remontée automatiquement et sans retraitement possible de notre part.

⇒ Accélération des ***évolutions*** (que nous souhaitions mettre en place) pour permettre le traitement de la donnée tel qu'Infinoé le fera (notre position de pilotes permet de faire évoluer nos pratiques afin de répondre aux exigences de fiabilisation de la donnée)

⇒ ***Progresser*** dans l'utilisation/création de nos opérations

⇒ **Mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités** en collaboration avec Cocktail (notre éditeur du système d'information GFC) pour répondre aux besoins dictés par INFINOE.

Nouveaux champs IGEO

En lien avec INFINOE, **3 nouveaux champs** apparaissent sur IGEO dans l'objectif de la montée en qualité des données financières

1/ Date de fin d'encaissement : date à partir de laquelle il ne sera plus possible d'encaisser une recette.



Cycle de vie d'une opération	
Date de début	01/11/2020
Date de fin	31/10/2023
Date de fin de paiement	05/04/2024
Date de fin d'encaissement	29/08/2025
Date de signature	22/09/2020
Date de fin avenants validés	05/04/2024
Date de fin avenants non validés	Aucun avenant

Indication de remplissage:

- Selon les dispositions du contrat, indiquer la date de recouvrement prévisionnel
- A défaut, un délai suffisant doit être indiqué pour le recouvrement **sans dépasser 18 mois.**
- Possibilité de modification si nécessaire. A modifier en cas d'avenant de prolongation

Nouveaux champs IGEO

2/ Typage des opérations: Type des opérations nécessaire à la réalisation des tableaux règlementaires. **Ce typage doit s'appuyer sur l'affectation et l'objectif global du financement du projet.**

Type d'opération	**Opération avec impact financier / Contrat de recherche**

Contrat de recherche ➔ toute opération exclusivement dédiée à la recherche

Contrat d'enseignement ➔ toute opération exclusivement dédiée à l'enseignement

Projets pluriannuels d'investissement ➔ projet pluriannuel d'investissement (nb. opération avec uniquement des crédits d'investissement)

Autres opérations avec impact financier ➔ projets ou financement qui ne relèvent pas exclusivement des catégories précédentes. Il s'agit à l'UB des projets dits structurants qui peuvent irriguer différents domaines (IDEX, ACT, Innovations, Dream…)

Contrat de formation continue ➔ non applicable à l'UB

➔ Dans la grande majorité des cas, votre choix portera naturellement sur le typage de votre domaine d'activité habituel

Nouveaux champs IGEO

3/ Prise en compte dans les tableaux budgétaires: Nous utilisons l'outil IGEO également pour suivre des projets qui ne répondent pas aux critères des opérations pluriannuelles. Afin de pouvoir continuer à utiliser l'outil dans nos pratiques tout en se conformant à la règlementation, un champ peut désormais être utilisé « Prise en compte dans les tableaux budgétaires »

Prise en compte dans les tableaux budgétaires	**Oui**

Toutes les opérations doivent être prises en compte dans les tableaux budgétaires, SAUF:

- Les opérations de prestations de recherche
- Les emprunts
- Les cessions immobilières
- Toute opération qui ne serait pas pluriannuelle
- N.b la nouvelle catégorie « Autres opérations avec impact financier » est automatiquement exclue

Nouveaux champs IGEO

Points d’attention: ces modifications impactent fortement la modélisation des **opérations complexes (mère/fille)**

➔ Continuez à solliciter la DF en amont de chaque ouverture, conformément au process IGEO en vigueur

Nouveaux champs IGEO

